

Réunion du 3 novembre 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Maître Raphaël NISAND, Madame Louise RICHERT, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, Madame Laurence MULLER-BRONN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Jean MATHIA, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Marc SENE

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Rémi BERTRAND

N° CP/2014/688 - Aménagement de l'espace rural - 2331
Décision d'envoi en possession provisoire des nouvelles parcelles de l'opération d'aménagement foncier agricole et forestier de STEINBOURG

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

Vu le Titre II du Livre 1er du code rural et de la pêche maritime et notamment l'article L. 123-10 ;

Vu l'arrêté du président du Conseil Général du 9 février 2012 ordonnant l'opération d'aménagement foncier de STEINBOURG et fixant le périmètre ;

Vu la délibération de la commission communale d'aménagement foncier de STEINBOURG du 16 juin 2014 proposant l'envoi en possession provisoire des nouvelles parcelles et fixant les modalités de cet envoi ;

Vu la délibération de la commission départementale d'aménagement foncier du Bas-Rhin du 30 octobre 2014 proposant l'envoi en possession provisoire des nouvelles parcelles pour l'opération d'aménagement foncier de STEINBOURG ;

- décide que les propriétaires, attributaires des nouveaux lots définis par le projet d'aménagement foncier rectifié conformément aux décisions de la commission communale d'aménagement foncier, sont envoyés en possession provisoire des nouvelles parcelles jusqu'à la clôture définitive de l'opération d'aménagement foncier agricole et forestier de STEINBOURG, dans les conditions définies ci-après :

1) Cet envoi en possession provisoire des nouvelles parcelles est défini de la façon suivante, sauf accord entre les parties :

- après l'enlèvement des récoltes et au plus tard le 1er décembre 2014,
- l'envoi en possession provisoire ne concerne pas les arbres et arbustes qui restent la propriété des anciens propriétaires jusqu'à la clôture des opérations.

2) Pour les parcelles modifiées par décision de la commission départementale d'aménagement foncier, la prise de possession définitive s'effectuera après l'enlèvement des récoltes et au plus tard le 11 novembre faisant suite à la date de clôture de l'opération, sauf accord entre les parties.

3) Les dispositions de la présente délibération demeureront applicables jusqu'à la date de signature de l'arrêté du Président du Conseil Général ordonnant le dépôt en mairie et l'affichage du plan définitif de l'opération d'aménagement foncier agricole et forestier de STEINBOURG.

4) La présente délibération sera affichée en mairie de STEINBOURG et notifiée individuellement à tous les propriétaires de parcelles comprises dans le périmètre des opérations d'aménagement foncier.

5) Le président du Conseil Général, le président de la commission communale d'aménagement foncier de STEINBOURG et le maire de STEINBOURG sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

- autorise son président à signer l'arrêté ordonnant le dépôt en mairie et l'affichage du plan définitif de l'opération d'aménagement foncier agricole et forestier de STEINBOURG.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : 067-226700011-20141103-lmc189634-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 04/11/14